

appelé un récit de voyage. Je m'en suis rendu coupable, je le reconnais tout de suite, mais on estime, je crois, qu'avec le dépôt d'un rapport écrit, le débat pourrait se concentrer plutôt sur les aspects politiques de la réunion ou de la conférence que sur les aspects matériels, notamment les mondanités. Parfois, les honorables sénateurs,—et ici encore je fais mon *mea culpa*, lorsqu'ils présentent de tels rapports,—donnent l'impression, que ces réunions, conférences ou voyages à l'étranger, comportent surtout des activités sociales et touristiques. D'après l'expérience que j'ai de ces réunions internationales, il n'en est rien, j'en suis convaincu; peut-être les échanges de politesses qu'il faut mentionner dans les rapports donnent-ils parfois une fausse interprétation du travail accompli.

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): L'honorable sénateur me permettrait-il une question?

Je pense que son opinion est très importante mais, dans le cas du groupe Canada-États-Unis, on s'entend mutuellement avant la rédaction du rapport, si j'ai bien compris, et c'est ce compte rendu qui figurera en annexe au hansard. Il y a d'autres groupes qui ne publient pas de rapport officiel, notamment l'Organisation des parlementaires de l'OTAN, où nombre de pays sont représentés. Si ma mémoire est fidèle, cet organisme ne publie ni rapport ni communiqué. Les rapports des réunions de l'APC sont très volumineux et contiennent les discours prononcés.

Le sénateur Grosart est-il d'avis que, même en l'absence de rapport officiel, les sénateurs qui assistent à ces conférences devraient s'entendre pour établir et présenter un compte rendu?

L'honorable M. Grosart: Je remercie le sénateur Connolly de m'obliger à préciser. C'est exactement ce que je voulais faire. Je suis conscient du problème et de la différence entre le compte rendu que nous venons de présenter et ceux que, d'après moi, devraient présenter d'autres groupes de sénateurs. Ce que je propose, c'est que nos propres représentants fassent rapport au Sénat en déposant un compte rendu. Je n'y vois pas de difficulté majeure, car les rapports de l'APC sont rédigés par les groupes à leur retour.

Il me semble que le rôle du Sénat, c'est de s'occuper de plus en plus des relations internationales. Il serait très utile pour nous que nos représentants qui se rendent à l'étranger

[L'honorable M. Grosart.]

fassent rapport au Sénat par écrit, fournissant ainsi une occasion de débattre les aspects politiques des affaires étrangères. J'ai aujourd'hui l'intention de commenter certaines des déclarations de principe qui apparaissent dans ce rapport et cela expliquera sans doute la raison d'être des propositions que je viens d'avancer. Personnellement, je pense qu'il s'agit d'un excellent rapport. Encore plus, je le trouve des plus curieux, non seulement à cause de ce que l'on y trouve mais aussi à cause de certaines choses que je peux lire entre les lignes. Je devrais peut-être dire dès le début que je sais pertinemment qu'il s'agit d'un rapport officieux, qui nous prévient de ne pas considérer certaines des déclarations qu'il contient comme liant les gouvernements. Les termes exacts sont:

... que les échanges de vue utiles qui ont eu lieu étaient officieux et n'engageaient pas les gouvernements de l'un ou l'autre pays.

Il faudrait peut-être dire que ce groupe de représentants canadiens a été muni d'instructions très précises avant d'être envoyé à l'étranger. Compte tenu de certaines remarques que je ferai tout à l'heure, il y aurait peut-être lieu de signaler au Sénat que les représentants canadiens ont reçu des directives des ministères des Affaires extérieures, des Finances, de l'Industrie et du Commerce, de l'Énergie, des Mines et des Ressources, des Affaires indiennes et du Nord canadien, de la Banque du Canada, de l'Office national de l'énergie et de la Commission conjointe internationale. Ces instructions étaient certes aussi complètes que celles qu'a jamais reçues une délégation canadienne non officielle.

Les honorables sénateurs se rendront compte, comme Son Honneur le Président nous a déjà informés, que le compte rendu renferme une introduction générale et certains rapports spéciaux sur les deux principaux comités, le comité des questions économiques et commerciales et le comité des questions de défense et de sécurité. Dans la version anglaise, il est intéressant de noter du point de vue de la sémantique l'emploi du mot «*affairs*» dans un cas, et de «*matters*» dans l'autre.

Si je puis tout d'abord commenter le rapport du premier comité, celui des questions économiques et commerciales, il y est dit que ce serait une innovation utile—et c'en serait une—si le Canada et les États-Unis adoptaient aussitôt que possible une politique continentale au sujet de l'énergie. Initiative peut-être encore plus intéressante, le rapport pro-